

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Jeudi 25 Février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. LUCIANI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. GABRIELLI
M. BARTOLI	à	Mme PIMENOFF
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjointe au Maire, Mme PERES, M.M AMIDEI, ZUCCARELLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 25 Février 2010

Délibération N°2010 / 37

Demande de licence d'exploitant d'une salle de cinéma.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans quelques semaines l'Espace Diamant ouvrira ses portes au public .Cet établissement doté d'un vaste espace d'exposition dispose aussi d'une salle qui pourra accueillir dans des conditions techniques très performantes du spectacle vivant ainsi que des projections de films, grâce à son équipement de grande qualité (Dolby stéréo & projecteur 35 mm). Il n'existe sur la commune d' Ajaccio que deux écrans en activité (exploitants privés). Depuis de nombreuses années des associations, que la ville d' Ajaccio soutient de manière active, ont pallié cette carence en organisant de manière régulière ou plus ponctuelle des manifestations, se déroulant au palais des congrès depuis la fermeture des cinémas Bonaparte et l' Aiglou, qui permettent un accès large et varié à la production cinématographique contemporaine. Un projet de création d'un multiplexe (6 écrans) situé sur la rocade est à l'étude et pourrait être concrétisé à la fin de l'année 2010 améliorant ainsi l'équipement de la ville. Les cinémas municipaux n'ont bien sûr pas vocation à concurrencer l'exploitation privée mais ils contribuent au « maillage » du territoire par la mise en œuvre de partenariats (avec les associations et les exploitants de salle) ainsi que par la réalisation de programmations complémentaires et régulières (films du patrimoine, production régionale, courts métrages ...) destinées à accroître et diversifier l'offre cinématographique. L'espace Diamant pourrait enrichir l'action culturelle dans ce domaine en renforçant son soutien aux programmes d'éducation à l'image, en développant des actions en relation avec la cinémathèque de Corse, France 3 Via Stella et les associations locales. Il convient de déposer auprès du Centre National de la Cinématographie une demande d'autorisation d'exploitation de salle.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'autoriser le dépôt de la demande de licence d'exploitant de salle auprès du CNC.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi 82.663 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu, la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 24 février 2010

APPROUVE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le dépôt de la demande de licence d'exploitant de salle de cinéma auprès du Centre National de la Cinématographie.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer tous les documents relatifs à cette demande.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI.